Commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON 02.32.34.50.37

Extrait du registre des décisions du Maire Décision n° 2021-11-02



Objet: marché accord-cadre 202102 - Travaux de voirie

Le Maire de la Commune de Mesnils-sur-Iton,

Vu l'article L.2122-22 (4°) du Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu l'ordonnance du 26 novembre 2018 relative à la commande publique,

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du nouveau code de la commande publique, Vu la délibération n°2020-036 du 10 juillet 2020, déléguant au maire le pouvoir « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique,

DÉCIDE

Article 1er: de procéder à la signature du marché avec l'entreprise suivante :

EUROVIA HAUTE NORMANDIE – 1 Allée Albert Cochery – 27220 SAINT ANDRE DE L'EURE

Article 2 : la durée maximale est de 4 ans.

Article 3: Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Trésorier de Breteuil sur Iton.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 027-200084812-20211126-2021-11-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2021 Notification : 30/11/2021



Décision portée à l'information du conseil municipal du :

Fait à Mesnils-sur-Iton, le 26 Novembre 2021 Colette BONNARD,

Maire.

